

DRTO(2019)2

18/09/2019

Dialogue du Conseil de l'Europe avec la société civile des Roms et des Gens du voyage¹

8^e réunion

Strasbourg, 10-11 octobre 2019
Palais de l'Europe, Salle 10

« Protéger le droit des enfants des Roms et des Gens du voyage à l'égalité d'accès à une éducation de qualité.
Lutter contre la ségrégation scolaire par une éducation inclusive »

PROJET D'ORDRE DU JOUR

Jeudi 10 octobre 2019	
08.30 - 09.00	 Inscription des participants
09.15 - 10.15	Allocutions de bienvenue et d'ouverture Président : Gilles Heyvaert , Représentant permanent de la Belgique auprès du Conseil de l'Europe, Président du Groupe de Rapporteurs du Comité des Ministres sur les questions sociales et de santé (GR-SOC) (à confirmer) <ul style="list-style-type: none">▪ Linus-Alexandre Sicilianos, Président de la Cour européenne des droits de l'homme▪ Jeroen Schokkenbroek, Directeur de l'anti-discrimination, Conseil de l'Europe▪ Peter Pollák, Membre du Parlement européen <i>Discussion</i>
10.15 - 11.00	Cadre de la discussion – garantir les droits des enfants à l'éducation et dans le système éducatif <i>La session présentera les normes et standards définis par les organisations internationales en matière d'éducation, et notamment en lien avec les enfants des Roms et des Gens du voyage</i>
<u>Sujets à débattre :</u> <ul style="list-style-type: none">▪ <i>Pratiques discriminatoires en lien avec le droit à l'éducation.</i>▪ <i>Comment le droit international et communautaire</i>	Modératrice: Maria-Andriani Kostopoulou , Présidente du Comité ad hoc pour les droits de l'enfant (CAHENF)

¹ L'expression « Roms et Gens du voyage » utilisée au Conseil de l'Europe englobe la grande diversité des groupes concernés par les travaux de l'Organisation dans ce domaine : d'une part, les Roms, les Sintés/Manouches, les Calés/Gitans, les Kaalés, les Romanichels, les Béash/Rudars ; et, d'autre part, les groupes tels que les Égyptiens des Balkans et les Ashkali, les branches orientales (Doms, Loms et Abdal), les Travellers, les Yéniches et les personnes que l'on désigne par le terme administratif de « Gens du voyage » ainsi que celles qui s'auto-identifient comme Tsiganes, Boshas ou Garachis. La présente note a vocation explicative et ne prétend pas constituer une définition des Roms et/ou des Gens du voyage.

abordent-ils la ségrégation scolaire?

- Comment la législation internationale et nationale assure-t-elle une protection effective contre la ségrégation scolaire et d'autres formes de discrimination structurelle?

- **Introduction**
« Vue d'ensemble de la situation des enfants des Roms et des Gens du voyage dans l'éducation et en particulier des pratiques discriminatoires », Lilla Farkas, coordinatrice sur le terrain pour les questions raciales (Roms) au Réseau européen d'experts juridiques dans le domaine de l'égalité hommes-femmes et de la non-discrimination

Questions et réponses

- **« Surmonter les obstacles discriminatoires pour l'obtention de résultats scolaires tels que racontés par les élèves. »**
Courtes interventions d'Ondrej Olah, ancien élève de l'Académie Babington, ambassadeur rom du programme Leicester/INSCHOOL, Royaume-Uni et de Sybil Lee, activiste, militante et formatrice rom, Royaume-Uni

11.00 - 11.30

Pause thé/café

11.30 - 13.00

Instruments et outils du Conseil de l'Europe garantissant le droit à l'éducation, assurant l'élimination de la discrimination et améliorant la qualité de l'offre éducative

Questions à débattre:

- Comprendre les outils juridiquement contraignants relatifs à la protection des droits des enfants dans l'éducation : accès à l'éducation et qualité de l'offre éducative
- Jurisprudence dans les « affaires concernant l'éducation des Roms »: droits de l'enfant, discrimination, ségrégation et recours
- Surveillance et suivi des atteintes au droit à une éducation accessible, de qualité et inclusive et de ses violations

La session examinera les instruments juridiquement contraignants relatifs à la protection des droits de l'enfant dans l'éducation. Elle s'intéressera également de plus près à la jurisprudence sur l'éducation des Roms ainsi qu'à la surveillance et au suivi des atteintes au droit à une éducation accessible, de qualité et inclusive et de ses violations.

Modérateur: **Thorsten Afflerbach**, Chef de Division de l'Équipe Roms et Gens du voyage, Conseil de l'Europe

- **«Lutter contre la ségrégation scolaire en Europe par l'éducation inclusive», Françoise Kempf**, bureau du Commissaire aux droits de l'homme du Conseil de l'Europe
- **«Utiliser la Charte Sociale pour défendre les droits sociaux des Roms et Gens du voyage», Amaya Ubeda**, Secrétariat du Comité européen des droits sociaux
- **«La mise en oeuvre des arrêts de la CEDH et les cas sur la scolarité des Roms», Szymon Janczarek et Mate Mohácsi**, Service de l'exécution des arrêts de la Cour Européenne des Droits de l'Homme
- **«Mettre fin à la ségrégation scolaire, éliminer les obstacles à l'égalité de participation dans l'éducation», Wolfram Bechtel**, Commission européenne contre le racisme et l'intolérance (ECRI)
- **«L'accès des Roms et des Gens du voyage à l'éducation tel que protégé par la Convention-cadre pour la protection des minorités nationales», Michaël Guet**, Secrétariat de la Convention-cadre pour la protection des minorités nationales

Discussion

13.00 - 14.30

Pause déjeuner

14.30 - 16.00

Recours et réparation en cas de violation du droit des enfants d'accéder à une éducation inclusive et de qualité

La session présentera des mesures positives contre la ségrégation en milieu scolaire, des recours en cas de violations des droits constatées par des décisions de justice et des rapports de suivi. Ces mesures visent à encourager les changements législatifs, administratifs et politiques afin de faire reculer la ségrégation structurelle subie par les enfants des Roms et des Gens du voyage à l'école et de promouvoir une éducation inclusive.

Modérateur:

Questions à débattre:

- *Comprendre l'interdiction de la ségrégation scolaire et le droit à l'éducation par le biais d'instruments juridiquement contraignants*
- *Les séquelles à long terme de la ségrégation scolaire*
- *Égalité effective et les obligations de chaque État membre d'éliminer la ségrégation scolaire et d'assurer une éducation de qualité*

▪ **Introduction**

« **Promotion des politiques et mesures de lutte contre la ségrégation ainsi que des actions en justice stratégiques** »,

Margareta Matache, Directrice du programme pour les Roms, centre François-Xavier Bagnoud pour la santé et les droits de l'homme, Université de Harvard

- **Actions en justice stratégiques et leurs implications pour la jurisprudence nationale et l'élaboration des mesures par les pouvoirs publics** suite aux affaires *Orsus et autres c. Croatie, Sampanis et autres c. Grèce, Lavida et autres c. Grèce* par **Theodoros Alexandritis**, Consultant juridique, ONG Treja- Albanie

Développement d'actions positives au niveau national et local:

- **"Efforts de déségrégation au niveau local en Hongrie", Adél Kegy**, Avocate en droits de l'homme, Présidente de la Fondation Rosa Parks, Hongrie
- **"Politique d'éducation inclusive et intégration des enfants roms en Slovaquie", Ján HERO**, Conseiller au Secrétaire d'état, Ministère de l'Éducation, de la Science, de la Recherche et du Sport de la République Slovaque, Vice-Président du Comité ad hoc d'experts sur les questions relatives aux roms et aux Gens du voyage (CAHROM)

Discussion

16.00 - 16.30

Pause thé/café

16.30 - 18.00

Le rôle de la société civile pour engager des procédures judiciaires dans l'intérêt général, intervenir en qualité de tierce partie ou soutenir les mesures positives nationales de déségrégation

Les participants découvriront un large éventail de contributions de la société civile dans la lutte contre la ségrégation scolaire et la discrimination structurelle dans l'éducation, notamment par le biais d'affaires portées devant la Cour européenne des droits de l'homme et le Comité européen des droits sociaux. Le Conseil de l'Europe souligne le rôle important joué par la société civile dans l'exécution des arrêts et la mise en œuvre de recommandations pour des solutions au plan national, car les affaires de droits de l'homme touchent souvent à des questions d'intérêt public. La contribution d'intervenants actifs sur le terrain permet de prendre en compte des considérations plus vastes.

Questions à débattre:

- *Les conditions de vie précaire, un obstacle à la scolarisation des enfants*
- *Examen d'efforts d'intégration et d'exemples de bonnes pratiques dans l'enseignement primaire et secondaire pour les enfants de Roms et de Gens du voyage*

Modératrice : **Claude Vivier Le Got**, Présidente de la Commission éducation et culture de la Conférence des OING

- *Dialogue et participation des collectivités locales, une approche essentielle pour combattre la ségrégation et parvenir à un développement inclusif de la collectivité*

- « **La société civile et la procédure de réclamation collective de la Charte sociale européenne dans la décision: [Forum européen des Roms et des Gens de voyage \(FERV\) c. France, Réclamation n° 119/2015](#)** », **Miranda Vuolasranta**, Présidente du Forum européen des Roms et des Gens du voyage (FERV)
- « **La société civile et son rôle de sensibilisation de la communauté sur sa participation dans l'éducation inclusive pour tous** », **Martin Kaleja**, Professeur associé et Responsable du Centre de recherche sur l'inclusion sociale à l'Université de Opava, République tchèque.
- « **Le travail de la société civile pour réaliser des études de cas locales sur l'éducation** », **Carmen Tanasie**, Chargée des politiques, ERGO (European Roma Grassroots Organisations Network – Réseau d'associations locales de Roms européens), Bruxelles
- « **Le rôle de la société civile dans le suivi des stratégies nationales de déségrégation et le développement de politiques inclusives dans l'éducation** », **Miroslav Klempar**, Projet conjoint INSCHOOL en République tchèque

Discussion

18.00

Fin de la première journée

09.30 - 09.40

Introduction aux groupes de travail

09.40 - 11.30

Salle 10
Palais de l'Europe

*Langue de travail : Anglais
et Française*

Groupe de travail 1: élaboration d'un projet de Lignes directrices pour le travail de surveillance et de documentation par la société civile de la ségrégation scolaire et des plans d'action pour l'éliminer

Diverses mesures ont certes été prises par quelques Etats, comme des lois interdisant la ségrégation à l'école, mais la lutte effective contre ce phénomène a peu progressé. La mobilisation de la société civile est un outil démocratique utile pour documenter la mise en œuvre des mesures des pouvoirs publics en faveur des Roms et des Gens du voyage. Il serait donc utile d'élaborer des méthodologies et des approches claires pour orienter le travail de la société civile en matière de discrimination en milieu scolaire.

Modérateur : **Robert Rustem**, Chargé de communication, Equipe Rom s et Gens du Voyage, Conseil de l'Europe

Discussion

Salle 11
Palais de l'Europe

*Langue de travail : Anglais
et Romani*

Groupe de travail 2: élaboration d'un projet de Déclaration commune sur l'éducation inclusive, avec les principales parties prenantes et les organisations de la société civile des Roms et des Gens du voyage

Ce sont souvent les efforts concertés qui donnent les meilleurs résultats. Le partage des responsabilités renforce les initiatives collectives visant à éliminer les pratiques discriminatoires dans l'éducation des enfants des Roms et des Gens du voyage. Une déclaration commune condamnant les pratiques discriminatoires dans l'éducation pourrait renforcer la voix de la justice, accélérer les changements et les mesures correctives, améliorer les réactions des parties prenantes, assurer la participation des Roms et des Gens du voyage, rehausser le rôle de la société civile et réduire l'impunité et l'indifférence.

Modératrice : **Margareta Matache**, Directrice du programme pour les Roms, centre François-Xavier Bagnoud pour la santé et les droits de l'homme, Université de Harvard

Discussion

11.30 - 12.00

Pause thé/café

12.00 - 13.00

Le point sur les questions abordées au cours de la 8^e réunion du Dialogue: conclusions préliminaires et engagements pour avancer

les participants feront le bilan des questions discutées pendant la réunion et identifieront les actions prioritaires pour poursuivre les progrès dans le domaine de l'accès des enfants des Roms et Gens du voyage à une éducation inclusive et de qualité. Cette session a pour objectif de traduire les résultats de la 8^e réunion du Dialogue dans des efforts conjugués répartis entre le Conseil de l'Europe et la société civile.

Modératrice : **Tatjana Andjelić**, présidente du Comité ad hoc d'experts sur les questions relatives aux Roms et aux Gens du voyage (CAHROM)

- Présentation des conclusions des groupes de travail et propositions d'activités de suivi

Discussion

- Observations finales : **Hallvard Gorseth**, chef de Service a.i. de l'Équipe Roms et Gens du voyage, Conseil de l'Europe

13.00

Fin de la réunion